

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1917)
Heft: 176-177

Artikel: L'assemblée générale de Romont
Autor: Th.Dx.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La demande sera présentée sur un formulaire délivré à cet effet et accompagnée d'un acte d'origine ou d'une autre pièce officielle attestant la nationalité du candidat. En outre, le demandeur enverra deux ou au plus trois de ses travaux les plus récents, dont un au moins complètement achevé, afin qu'on puisse juger de ses aptitudes. Ces travaux ne devront pas arriver au Département de l'Intérieur avant le 2 janvier 1918 ni après le 17 du même mois, et ils ne porteront ni signature ni aucune marque propre à faire connaître leur auteur.

Les formulaires d'inscription et les prescriptions de l'ordonnance sur l'allocation de bourses des Beaux-Arts sont délivrés par la chancellerie du Département de l'Intérieur jusqu'au 20 décembre prochain.

Il ne sera plus tenu compte des demandes d'inscription présentées après le 31 décembre. De même, les travaux d'épreuves qui arriveraient après le 17 janvier 1918 seront refusés, à moins que le retard n'ait pour cause des motifs indépendants de la volonté du candidat, soit par exemple une maladie dûment certifiée par un médecin ou des retards dans le transport constatés officiellement.

Berne, le 12 octobre 1917.

Département suisse de l'Intérieur.



L'assemblée générale de Romont.

Lorsqu'il s'est agi de choisir la localité où nous devions tenir nos assises annuelles, le Comité Central fut quelque peu embarrassé.

Cette année surtout, pour diverses raisons, ce choix était difficile; tout d'abord les horaires réduits rendent les voyages plus longs et écourtent les journées, et puis, en ces temps durs, nous ne pouvions guère demander à une section de s'intéresser à un honneur aussi coûteux que celui de recevoir l'Assemblée générale. Il fallait encore si possible revenir une fois en Suisse romande. Le nom de Romont fut prononcé et en raison de la situation centrale de cette antique cité et de son caractère pittoresque, elle réunit tous les suffrages... sous condition! car il fallait encore que Romont fût en état de nous loger, de nous nourrir et de nous procurer un abri suffisant pour nos séances. Ce fut l'affaire de votre secrétaire d'aller en fourrier préparer les cantonnements. Nous pouvons affirmer, maintenant que notre fête annuelle est passée, que ceux qui avaient des doutes sur les ressources de la capitale de la Glâne étaient mal informés; l'expérience nous a prouvé tout le contraire, et tous ceux qui ont assisté à l'Assemblée générale de 1917 en ont rapporté un excellent souvenir. Quelques-uns des nôtres et non des moindres prolongèrent si bien la veillée du samedi que le carillon matinal des Capucins les trouva encore réunis.

La séance des délégués eut lieu à l'Hôtel de Ville dans la salle du tribunal. Les procès verbaux parus dans le dernier numéro de l'*Art Suisse* disent suffisamment que le travail fut sérieux. Le bon public si enclin à prendre

les artistes pour des fumistes ferait bien de nous voir à l'œuvre et toutes ses préventions tomberaient du coup! Aussi, le soir venu, avions-nous bien mérité le souper aux truites, et quelles truites, mes amis! Les plus fins gourmets n'eurent que des louanges. Et que dire du Gruyère, sinon qu'avant la guerre il aurait fallu aller au moins jusqu'à Constantinople pour en trouver d'aussi bon. Aussi l'humeur fut-elle excellente et chacun se laissait aller à oublier pour quelques instants la misère des temps.

Le lendemain, dimanche 1^{er} juillet, l'assemblée générale réunit une cinquantaine de nos collègues au Châteaumont dont la salle des assises nous avait été obligeamment prêtée par Monsieur le préfet. Il régnait une atmosphère de bienveillance, une douce ambiance qui faisait que chacun paraissait heureux d'être là. Cette belle cour aux pelouses vertes et aux grands arbres entourés de créneaux et d'un chemin de ronde faisait penser à des mœurs guerrières bien douces et anodines en comparaison des nôtres; ces tourelles effilées portant des girouettes, tout ce décor vénérable dans le repos dominical sous un ciel d'un gris léger, tout cela respirait une sérénité si parfaitement bourgeoise et provinciale! Notre président central M. Hodler n'eut pas grand-peine à faire façon de nous et jamais assemblée ne montra plus de confiance et de docilité! Il n'était pas midi que la séance était déclarée levée. Aux nouveaux venus, aux jeunes, cela paraît naturel, ils ont l'air de penser que cela fut toujours ainsi; mais les vieux, les vétérans, ceux qui ont vu ou Berne, ou Vevey, ou Aarau, ceux-là n'en peuvent croire leurs oreilles et peu s'en faut qu'ils ne sentent leur esprit envahi d'une vague inquiétude!... Où sont les neiges d'antan!... Le dîner nous réunit de nouveau dans la grande salle dite du Casino à l'Hôtel-de-Ville. Nous y allons de confiance, le souper de la veille nous y autorisait, et nous avions raison. Le banquet fut gai et rien n'y manqua. Il y eut des discours: celui de notre président qui s'adressait aux autorités, nos invités qui étaient M. Mauroux, préfet, M. Comte, syndic de la ville, et M. Chatton, président du Tribunal. Monsieur le préfet répondit à M. Hodler en des termes flatteurs pour nous et les artistes en général par un discours plein d'idées, de bon sens et d'entrain. Au nom des autorités, il offrit un vin d'honneur que nous bûmes à la prospérité de nos hôtes si aimables et sympathiques. Mais l'heure inexorable vint rappeler les premiers départs pour les régions lointaines et les rangs s'éclaircissent peu à peu. Tous emportent de Romont le plus excellent souvenir des heures qu'ils y ont passées.

Th. Dx.



Divers.



Notre membre actif M. François Gos nous envoie de Hollande quatre lithographies représentant une série intitulée « Salomé ». Ce sont quatre moments du drame biblique qui nous sont présentés en ces quatre panneaux en hauteur: deux fois Salomé dansante, une Salomé triomphante portant la tête de Saint-Jean et le quatrième,